



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 92114

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le décret n° 2015-1514 du 20 novembre 2015 portant transfert de crédits. Alors que l'état d'urgence a été prolongé sur tout le territoire français jusqu'au 26 février 2016, ce décret vient annuler pour 2015, des crédits d'un montant de 850 000 euros destinés à la police nationale et à la gendarmerie nationale. Or, eu égard à la situation actuelle de la France, les Français attendent de la part du Gouvernement un renforcement légitime des moyens affectés à la sécurité, dont le coût est significatif sans être hors de portée. De plus, lors de son discours face au Congrès réuni à Versailles le lundi 16 novembre 2015, le Président de la République a déclaré qu'il fallait « augmenter encore les moyens » pour assurer la sécurité des Français. Par conséquent, il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement face à la mise en application de ce décret et avoir connaissance des moyens financiers qui seront prochainement affectés aux services de sécurité de l'État.

Texte de la réponse

Le décret no 2015-1514 du 20 novembre 2015 est la conséquence des arbitrages rendus sur le premier plan de lutte anti-terrorisme, qui prévoyaient notamment le transfert de crédits de la police et de la gendarmerie nationale vers le secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale. Au vu du caractère classifié des projets menés avec ces crédits, ce décret n'a pas fait, conformément à l'article 56 de la LOLF, l'objet d'un rapport de motivation. Ces crédits restant néanmoins bien destinés à des actions liées à la sécurité nationale, ce décret de transfert respecte le principe de spécialité défini à l'article 12.2 de la LOLF. A la suite des attentats du 13 novembre 2015, dans le cadre du pacte de sécurité annoncé par le Président de la République devant le Congrès réuni le 16 novembre, le Gouvernement a accéléré l'effort déjà engagé depuis janvier 2015 dans le renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme. Ce pacte de sécurité se traduit d'ici 2017, sur le ministère de l'intérieur, par la création de 5 000 postes supplémentaires ainsi que par un renforcement des moyens d'équipement, d'investissement et de fonctionnement des forces de sécurité pour un montant de 453 M€.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92114

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10369

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4519